

# **GYM SPORT SUR ORDONNANCE**

## **Femmes et Hommes**

---

### **1 entrainement par semaine**

Jours d'entrainement	Horaires	Lieu	Tarif
Mercredi	18H 30 à 19h30	COSEC	120 € *

\*Pas de droits d'adhésion au club

### **Coordonnées du responsable**

Nom	Tél fixe	Tél portable	Courriel
<b>Dominique BAGNARD</b>		06.84.22.11.95	<a href="mailto:bagnard.cuny@gmail.com"><u>bagnard.cuny@gmail.com</u></a>

### **Documents à fournir obligatoirement :**

- 1 certificat médical mentionnant le sport pratiqué, daté du 20 juillet 2021 au plus tôt.
- 3 enveloppes libellées à votre adresse, timbrées « format normal et tarif normal ».
- **La page N° 4** « inscription et autorisations » complétée et signée.
- Le règlement de l'activité.

# REGLEMENT INTERIEUR

## Article 1:

L'âge d'admission minimum au club est de **deux ans** avant le 31 décembre de l'année en cours.

## Article 2 :

Les adhérents ne seront pas admis aux entraînements si leurs dossiers ne sont **pas complets**.

En cas de non-respect de cette instruction, l'assurance du club ne **couvrira pas les éventuels accidents**.

## Article 3 :

Les horaires d'entraînements doivent être respectés scrupuleusement (début et fin d'horaire). En dehors de ces heures, l'encadrement n'est pas tenu pour responsable. Les parents doivent s'assurer qu'un membre de l'encadrement soit présent dans la salle avant de laisser un enfant à l'entraînement. Les enfants étant sous la responsabilité de leur moniteur, les parents sont priés de quitter le gymnase pendant l'entraînement.

Les parents ou une personne majeure sont tenus de venir chercher leur enfant à la porte du gymnase. Les absences doivent être justifiées par téléphone ou par mail, par les parents au responsable de section. Il en va de même pour les compétitions.

Le chèque de caution « assiduité » demandé lors de l'inscription vous sera restitué en fin de saison si les entraînements et les compétitions sont respectés avec assiduité et si la grille de tombola nous est retournée dans les délais. Sinon il sera encaissé par le club. Dans les deux cas, la décision est soumise au comité, élargie aux monitrices et moniteurs concernés.

## Article 4 :

La participation aux compétitions est obligatoire. Toute absence doit être justifiée par un motif valable.

Lors des compétitions, les gymnastes doivent assister au palmarès. Si un gymnaste est absent, il sera alors disqualifié et n'obtiendra aucune récompense.

## Article 5 :

Tenue pour les entraînements : pour toutes les sections tenue sportive (tee – shirt, short ou legging).

Attention: Pour les filles et les garçons, lors des entraînements, les vêtements comportant des parties métalliques, ainsi que montres, bracelets, pendentifs, bagues, piercings, téléphones portables et MP3 sont interdits.

Tenue pour les compétitions :

- pour les sections jeunesses et aînées, le justaucorps est vendu par le club.
- pour les poussines et les garçons, la tenue est prêtée par le club contre 1 chèque de caution de 65€.

La discipline exigée consiste à :

L'obéissance, le respect et la confiance envers les membres de l'encadrement.

Le respect des locaux et du matériel mis à notre disposition.

## Article 6 :

Le montant de la cotisation couvre les frais de licence, d'assurance, de gestion ainsi que les frais d'engagements pour chaque concours.

L'assurance est une complémentaire aux assurances sociales et aux mutuelles, elle n'interviendra qu'après les remboursements de votre propre couverture et dans certaines limites fixées par le contrat.

## Article 7 :

Les cautions survêtement de 100 €, justaucorps (poussines) et tenue garçons de 65 € vous seront restituées en fin de saison si ceux – ci sont rendus propres et non abîmés.

La cotisation se décompose en deux termes, une cotisation famille et une cotisation discipline. La cotisation famille est à régler une seule fois par foyer.

## Article 8 :

Le règlement est possible par chèques vacances ou coupons sport avant le 30 octobre. Après cette date, ceux –ci seront acceptés mais il vous sera demandé les frais de gestion facturés par l'ANCV.

Madame, Monsieur,

Vous avez choisi l'Union Gymnique pour que votre enfant pratique une activité sportive, nous vous en remercions. Aucune sélection n'est nécessaire pour faire partie de notre club.

C'est une volonté de la FEDERATION SPORTIVE et CULTURELLE de FRANCE, à laquelle nous sommes affiliés.

**Un calendrier des compétitions vous sera communiqué courant novembre. Ainsi, vous pourrez déjà réserver ces dates de compétitions dont la participation est obligatoire pour tous les gymnastes.**

En échange de cela, nous vous demandons de respecter scrupuleusement les consignes du règlement.

➤ **Saison 2021/2022:**

- Reprise des entrainements : ils débuteront à partir du **lundi 6 septembre 2021**
- Dates des inscriptions :

Dates	Horaires	Lieux
Mercredi 1 septembre	14h – 19h	Bar de la salle spécialisée
Samedi 4 septembre Dimanche 5 septembre	Ceux de la fête des associations	La Commanderie
Mercredi 8 septembre	14h à 19 h	Bar de la salle spécialisée
Samedi 11 septembre	9h – 12h	Bar de la salle spécialisée
En dehors de ces dates	Prendre RDV avec : ⇒ Michèle: 06.77.01.24.34 ⇒ Claude : 07.83.44.03.66	A l'entrée de la salle spécialisée

- ***L'inscription de votre enfant ne sera effective qu'avec un dossier complet accompagné du règlement total de l'adhésion même en cas de période d'essai***

*(Les familles bénéficiant d'aides seront remboursées par le club dès que celui-ci aura perçu le montant correspondant).*

**Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés**

## Coordonnées de la personne à licencier ( gym sport sur ordonnance) :

Nom	Prénom	Date de naissance	Section	Sexe

Adresse		CP	Ville
N° tél fixe	N° tél portable	Courriel (écrit en majuscules)	

## Autorisations – Acceptation du règlement intérieur

Je soussigné (e) .....

- Autorise le club à me prendre en photo au cours des entraînements ou des différentes manifestations sportives .
- Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'UGD en page 2 et m'engage à le respecter.

Fait à .....le ...../...../ 2021.

Signature:.....